



Madame Nathalie Koenders
Maire de Dijon

Monsieur François Rebsamen
Ministre de l'Aménagement du
Territoire et de la Décentralisation
Président de Dijon métropole

Dijon, le 22 septembre 2026

Madame la Maire de Dijon,

Monsieur le Président de Dijon métropole,

La CGT des Territoriaux de Dijon souhaite vous alerter sur la situation de plus en plus difficile des agentes et agents territoriaux face à l'augmentation du coût de la vie, et notamment à la hausse des prix des carburants et de l'énergie.

Face à la vie chère, les fonctionnaires doivent également subir le gel du point d'indice et des revalorisations insuffisantes qui ont entraîné une perte de pouvoir d'achat estimée depuis 2000 à 28,6 %.

Aujourd'hui en France, 862 000 agent-es publics ont une rémunération inférieure au SMIC et doivent, pour certain-es, bénéficier d'une indemnité différentielle.

Si cette situation touche l'ensemble des fonctionnaires, la CGT des territoriaux de Dijon attire plus particulièrement votre attention sur la situation des femmes, qui représentent 60 % des agent-es dans nos trois collectivités (70% à la ville et même 79% au CCAS). A Dijon, elles sont davantage présentes dans les filières les moins rémunérées et gagnent en moyenne 6,3 % de moins que les hommes à temps de travail équivalent.

Dans ce contexte, la CGT revendique donc des mesures concrètes et immédiates :

- L'élargissement du télétravail pour les postes dont les missions le permettent, jusqu'à trois jours par semaine, ainsi qu'une révision des critères d'accès afin de garantir davantage d'équité ;



- Des mesures permettant de limiter le coût des déplacements domicile-travail mais également lors des trajets professionnels
- L'indexation des rémunérations et du régime indemnitaire sur l'inflation afin de préserver le pouvoir d'achat des agent-es face à l'augmentation du coût de la vie et de l'énergie ;
- Une attention particulière portée aux agent-es les moins rémunéré-es et une meilleure reconnaissance des qualifications, des responsabilités et des métiers exercés ;
- La revalorisation salariale des filières fortement féminisées ;
- La réduction des recours au temps partiel contraint et aux contrats précaires, qui touchent majoritairement les femmes ;
- L'aménagement des conditions de travail pour mieux concilier vie professionnelle et personnelle ;
- La prise en compte d'un droit à la santé hormonale.

Nous demandons l'ouverture rapide d'un dialogue avec les organisations syndicales sur ces différentes propositions.

Les agent-es territoriaux font vivre le service public chaque jour. Ils et elles doivent pouvoir vivre dignement de leur travail.

Il est temps d'agir pour le pouvoir d'achat des agent-es.

Pour la CGT, la secrétaire

Sandrine El-Mekki

Copies à : Jordane Gallois, Isabelle Pasteur, Jean Gabriel Madinier, Lucille Royer-Ecoffet, Cédric Philibert, Bertrand Dubois